

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-144 du 28 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes d'ACHIET-LE-GRAND, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – V. THIEBAUT – A.M. BARBIER – P. LAGUILLER – M.F. NAWROCKI – N. CARON –

MM. J. MAHIEU – H. TABARY – Y. BONNERRE – E. LEFEBVRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J.N. MENAGE – J. FORESTIER – F. MATHON – Ph. LEFORT – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS - Ch. HEMAR – I. LESAGE -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.F. BERTIN
Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Annulation de Titre**
 Budget annexe « Ordures Ménagères »

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes du Sud Arrageois avait mis en place, pour le financement de son service « Déchets Ménagers », une redevance Ordures Ménagères.

Monsieur le Président précise ensuite qu'il est nécessaire de procéder aux éventuelles annulations suite à des demandes de régularisation pour des habitants qui ont été indument facturés alors qu'ils avaient déménagé en cours de trimestre précédent.

Monsieur le Président propose d'annuler le titre émis à l'encontre de Monsieur KUBICKI Frédéric demeurant 12, Rue Pasteur à FONTAINE-LES-CROISILLES pour un titre de 97,88 € correspondant au 4^{ème} trimestre 2012 non dû, suite à un déménagement.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'annuler le titre de recettes émis à l'encontre de Monsieur KUBICKI Frédéric demeurant 12, Rue Pasteur à FONTAINE-LES-CROISILLES,
- d'inscrire cette annulation à l'article 673 du Budget annexe « Ordures Ménagères » 2013.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 28 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 28 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 28 Juin 2013 et transmission
en Préfecture le 28 Juin 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-143 28/06/2013
DEL ANNULATION TITRE OM

Le Président

Jean-Paul DELEVOYE

A circular stamp with a dotted border. The text inside the stamp reads "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FONTAINE-LES-CROISILLES". A handwritten signature is written over the stamp.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

- 8 JUIL. 2013

ARRIVÉE